

Les jeunes couples préfèrent un médiateur

C'EST UN MOYEN simple, raisonnable et peu onéreux d'enterrer la hache de guerre. La médiation familiale, ces séances neutres qui permettent à un couple en pleine séparation de trouver un terrain d'entente, a encore du mal à s'imposer dans la jungle des conflits matrimoniaux. Et pourtant, de plus en plus de Français s'y résolvent, séduits par une séance d'information au palais de justice, conseillés par des amis, fatigués de s'écharper par avocats interposés. Alors que se tient aujourd'hui à Paris la Fête de la médiation, qui réunit associations concernées, avocats, magistrats et psychologues, les médiateurs familiaux ne parlent pas de « raz-de-marée ». Mais tous constatent une encourageante évolution des mentalités.

« La justice joue le jeu »

« Les gens se renseignent et poussent plus fréquemment la porte des associations », soutient Stephan Bensimon, directeur de l'homène, l'institut de formation des médiateurs. « La médiation se développe lentement et c'est normal : elle est discrète par nature. On ne cherche pas à l'imposer, à convaincre à tout prix que c'est la solution. Il faut laisser les mentalités évoluer. C'est une approche des conflits encore très récente en France : au Québec, où ça a fini par se généraliser, il a fallu trente ans ! » Les médiations imposées par le juge — possibles depuis la réforme du divorce du 1^{er} janvier 2005 — ne sont d'ailleurs pas légion. Ce qui évolue, c'est bel et bien la médiation « conventionnelle », celle qu'on décide soi-même conjointement pour sortir de l'impasse. « La justice joue le jeu » estime pourtant Stephan Bensimon. « Les magistrats proposent de plus en plus fréquemment la projection d'un film de 15 minutes,

assorti d'un petit jeu de rôle, pour présenter cette possibilité ». Selon lui, trois couples qui se séparent sur cinq essaient aujourd'hui de se dire « on va essayer d'être moins bêtes que les autres » et plébiscitent les formes les moins conflictuelles du divorce. Tous ne passent pas forcément par la médiation, mais les statistiques prouvent que cette dernière séduit principalement les trentenaires, traumatisés par les épisodes « Kramer contre Kramer » vécus par leurs parents. Il s'agit plutôt de couples urbains au profil bac + 2, âgés de 37 ans en moyenne, qui se séparent après neuf ans de mariage ou de vie commune. Dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui entreprennent la démarche. Les familles recomposées y sont sureprésentées (28 %), les accords sont généralement conclus pour une durée de trois ans et sont considérés comme satisfaisants par la majorité. Au total, les protagonistes donnent une note de 7,2 sur 10 à leur médiation.

FLORENCE DEGUEN



CENTRE DE MEDIATION LE CERAF (PARIS XVIII^e). De plus en plus de couples, principalement des trentenaires, font appel à la médiation pour trouver un terrain d'entente lors de leur séparation. (I.P./AUDELIC AUDOUREAU)

« Un besoin d'être écoutés et compris »

M^{me} FRANCINE SUMMA, avocate et médiatrice diplômée*

Vos deux métiers surprennent. La médiation intéresse aussi les avocats ?

■ **M^{me} Francine Summa.** Quand on fait ce métier, on est bien placé pour savoir que les conflits conjugaux sont entretenus et aggravés par une procédure judiciaire. Il est même souvent plus rentable pour nous qu'ils le soient ! On connaît parfaitement les situations inextricables et les mécanismes du conflit. Alors certains avocats mettent leur expérience au service d'un changement d'ère, d'une autre approche de la séparation. Ils font souvent d'excellents médiateurs, ils apportent un esprit peut-être plus pratique que les psys ou les conseillers conjugaux. Ce n'est pas *Comment en êtes-vous arrivés là ?* mais *Qu'est-ce qu'on peut faire concrètement pour en sortir ?*

Quo réglez-vous au juste ?

Des problèmes de garde, de pension alimentaire... mais aussi des brouilles parfois ! La justice ne règle pas tout, loin de là. Les procédures longues sont ravageuses, mais les procédures courtes aussi. Elles déçoivent et frustrent. Très souvent, les ex-conjoints auraient eu envie de parler davantage, de régler des détails. Ils s'embrouillent sur le carnet de santé du gamin, sur des horaires établis de façon informelle et qui ne conviennent en fait ni à l'un ni à l'autre... L'idée, c'est de tout discuter posément et de tout mettre sur le papier.

Les jeunes sont sensibles à cette possibilité ?

Qu'on ait beaucoup parlé de la médiation autour de la réforme du divorce a levé un coin du voile dans la tête des gens. Et puis ça correspond vrai-

ment à une tendance lourde, un besoin d'être écoutés et compris, de reprendre confiance en soi. Les familles recomposées y ont beaucoup recours, parce qu'elles ont la volonté de se projeter dans l'avenir, de tourner la page correctement. Les couples butent parfois sur le prix de la séance (de 50 à 120 €) sans réaliser tout ce qu'ils vont économiser comme temps, comme ressentiments... Si on exclut les violences conjugales et les cas très particuliers, on estime que la moitié des litiges peuvent être résolus par la médiation. Il y a une grosse marge de progression !

PROPOS RECUEILLIS PAR F.D.

* Auteur de « Comment réussir sa médiation », « La Médiation familiale, nouveaux enfants, nouveaux parents » et « Divorce et médiation » aux Editions de l'Officine.

le PARIS 13706106